

en contact

bulletin à l'intention des retraités



Comment garantir notre prestation de retraite

En raison du ralentissement des marchés des actions survenu récemment dans le monde, la direction de Postes Canada, soit deux ans plus tôt que requis par la loi, a adopté une approche proactive afin dévaluer le financement du Régime de retraite agréé de Postes Canada, en date du 31 décembre 2002. Les résultats de cette évaluation, effectuée par l'actuaire du régime de retraite, Mercer, Consultation en ressources humaines, a fait ressortir un déficit de solvabilité du régime, qui est d'environ 450 millions de dollars.

Les évaluations de financement doivent être réalisées au moins une fois tous les trois ans, et le rapport est déposé auprès du Bureau du

surintendant des institutions financières et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. L'évaluation de financement est une façon systématique pour l'employeur de financer les prestations accumulées par rapport aux années de service ouvrant droit à pension qui sont déjà acquises. Advenant que l'actif est insuffisant pour verser les prestations de retraite acquises par les employés, le répondant du régime, soit Postes Canada est tenu d'effectuer des paiements spéciaux jusqu'à ce que le déficit de solvabilité soit comblé.

Malgré la reprise des marchés financiers en 2003, le Conseil d'administration a autorisé le transfert de 100 millions de dollars en vue de commencer à remédier au déficit de solvabilité. Le directeur des finances, Jacques Côté, déclare que ce transfert est une « première étape prudente » et que la direction surveille les marchés financiers et continuera de le faire « afin de garantir les prestations de retraite ».

IMPÔT SUR LE REVENU

Après votre retraite, vous recevrez peut-être un revenu dont l'impôt n'est pas retenu par le payeur, ou auquel on a pas retenu suffisamment d'impôt; par conséquent, il est possible que vous ayez à payer de l'impôt lorsque vous produirez votre déclaration. Afin de vous assurer qu'on a retenu l'impôt sur le revenu dans les cas suivants :

- **Revenu provenant du régime de retraite de Postes Canada** – veuillez fournir un formulaire TD1 et une Demande de crédits d'impôts personnels dûment remplis à RBC Services Internationaux (voir « Contacts »)
- **Les prestations de Sécurité de la vieillesse (SV) et de Régime de pensions du Canada (RPC)** – Veuillez envoyer un formulaire ISP3520 dûment rempli, et une demande de déduction d'impôt sur le revenu à Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Veuillez examiner et modifier des formulaires à mesure que le revenu et votre âge changent.

La pension de la Sécurité de la vieillesse (pension de la SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) ne vous sont pas payés automatiquement. Vous devez en faire la demande auprès de Développement des ressources humaines Canada (DRHC). La pension de la SV est imposable et doit être rapportée comme revenu dans votre déclaration.

Le SRG doit aussi être déclaré comme revenu, mais puisqu'il n'est pas imposable, vous pouvez demander une déduction pour ce montant.

Si votre revenu net est supérieur à un certain montant (pour la pension de la SV 2003 : 57 879 \$, pour le SRG 2003 : 13 176 \$), vous serez peut-être dans l'obligation de rembourser la totalité ou une partie de ces paiements.

Crédits d'impôt non remboursables. Vous pourrez peut-être réclamer le montant de votre revenu de pension si vous incluez le revenu de pension ou de rente dans votre déclaration. Si vous êtes âgés de 65 ans ou plus à la fin de l'année, vous pourrez peut-être réclamer une partie ou la totalité du crédit en raison de l'âge. Afin d'obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter votre dossier de la déclaration.

Pour les sites Web et les numéros de téléphone, veuillez vous référer à la liste des contacts.

CENTRAIDE

Il est possible de déduire volontairement les dons versés à Centraide de vos prestations de retraite. Pour ce faire, veuillez communiquer avec RBC Services Internationaux au 1 800 876-4498.

Examen semestriel des placements du régime de retraite de Postes Canada

Bureau de Douglas Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Depuis que les marchés financiers ont retrouvé leur stabilité en mars 2003, on constate une augmentation considérable des rendements des placements qui constituent l'actif du régime pour la première fois depuis plusieurs années. Jusqu'en septembre 2003, cette reprise s'est poursuivie bien qu'on doive logiquement s'attendre à un certain ralentissement compte tenu des gains appréciables réalisés ces derniers mois.

Les placements sur les marchés florissants de titres canadiens et américains venant en tête, le rendement des placements qui constituent l'actif du régime a atteint 3,01 % pour la période de six mois prenant fin le 30 juin 2003, dépassant ainsi notre point de référence stratégique de 2,4 %.

Les régimes de retraite sont à l'abri

Il importe de prendre conscience du fait que même si les marchés des actions présentent une certaine volatilité et que les rendements sont négatifs au cours d'une période donnée, ces conditions n'ont aucune incidence sur les prestations de retraite de Postes Canada. En effet, le Régime de retraite agréé de Postes Canada est essentiellement un régime à « prestations déterminées ». Autrement dit, la formule que nous employons pour le calcul des prestations est basée sur les gains des participants et le nombre d'années passées au service de la Société plutôt que sur le taux de rendement des placements du régime.

Les participants à notre régime de retraite ont droit à des prestations garanties, à l'abri de l'inflation, et le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes surveille étroitement le rendement des placements et les contributions pour qu'elle dispose de l'actif qu'il lui faut afin de payer les charges au titre des prestations de retraite. C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration a autorisé Postes Canada à augmenter sa contribution de 100 millions de dollars à compter de 2003.

Aperçu économique

Le U.S. Federal Reserve Board a continué à abaisser les taux d'intérêt au début de 2003, préoccupé par la conjoncture de l'économie américaine. L'économie a commencé à montrer des signes plus évidents de reprise à partir du moment où les dépenses de consommation ont augmenté à la suite du fléchissement des taux d'intérêt, qui sont retournés à des niveaux déjà observés pendant les années 50. Bien que l'emploi demeure stagnant, certains indices donnent à penser que les rendements des placements effectués par les entreprises sont en hausse, car, pour la première fois depuis plusieurs années, leurs profits affichent une croissance continue. On remarque cette hausse malgré les grandes incertitudes provoquées par les événements en Iraq et les répercussions internationales de la flambée des cas de SRAS.

Ces tendances se sont dégagées de façon particulièrement évidente au Canada. L'amélioration de la conjoncture économique a permis à la Banque du Canada d'augmenter les taux d'intérêt administrés, ce qui a contribué à accroître l'écart entre les taux d'intérêt et a entraîné une remontée du dollar canadien d'environ 14 % à la fin de septembre devant un dollar américain affaibli.

Rendement des marchés financiers

Après la baisse enregistrée au début de la nouvelle année, on a assisté au ralliement des marchés boursiers au Canada et partout dans le monde, et l'intérêt des investisseurs pour les titres à revenu fixe s'est estompé. En fait, un dégagelement survenu sur le marché des obligations américaines au début de l'été s'est révélé l'un des plus importants jamais enregistrés : il a permis aux taux d'intérêt à long terme des marchés libres de retourner aux niveaux qu'ils atteignaient à la fin de l'exercice de 2002.

Pour la période de six mois prenant fin le 30 juin 2003, l'indice TSX est revenu à 6,7 %, et l'indice obligataire universel MCS, à 4,4 %.

Sur les marchés étrangers, l'indice S&P 500 américain est revenu à -4,1 %, et l'indice MSCI EAEQ international, à -6,1 %, ces rendements étant affectés par la remontée du dollar canadien. Cependant, ces rendements, convertis en dollars américains, équivalaient à 11,76 % pour le S&P et à 9,47 % pour l'EAEQ de MSCI.

Stratégie de placements et rendements de la caisse de retraite

Nous continuons d'effectuer des placements conformément à notre stratégie à long terme et en respectant les règles régissant la composition de l'actif. Dans l'ensemble, nos placements sous forme d'actions ont augmenté pour atteindre environ 60,2 % de l'actif du régime de retraite en date du 30 juin 2003. Ce pourcentage se compare avantageusement au point de référence stratégique, qui est de 62,5 %, dans la mesure où il se situe à l'intérieur de l'intervalle autorisé, qui est de 55 % à 70 %. Nous prévoyons une nouvelle augmentation de nos avoirs en actions dans les mois à venir.

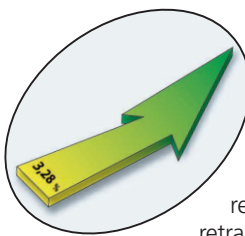
Le rendement des titres canadiens et américains était généralement favorable, comparativement à celui de leurs points de référence respectifs, tout comme celui des instruments canadiens à revenu fixe. Les rendements ont également continué à s'améliorer à la suite de placements effectués sous forme d'obligations à rendement réel. Par ailleurs, le rendement des titres internationaux s'est révélé décevant.

Initiatives actuelles

Nous prévoyons lancer un programme destiné à diversifier, au cours des douze prochains mois, notre portefeuille de placements dans différents secteurs, comme les biens immobiliers et les investissements privés. Ces types de placements conviennent aux caisses de retraite comme la nôtre, dont les obligations sont essentiellement à long terme.

De plus, nous avons également l'intention de revoir la structure de nos placements sous forme d'actions canadiennes, notamment les proportions affectées aux stratégies de gestion active et de placements indexés. Nous venons de mener à terme l'examen de nos placements sous forme de titres internationaux, ce qui nous a amenés à modifier notre structure de gestion externe.

HAUSSE DE L'INDEXATION POUR 2004



Nous sommes heureux d'annoncer que vos prestations de retraite augmenteront de 3,28 p. 100 et que cette augmentation apparaîtra sur vos prestations de retraite mensuelles à compter du paiement de janvier 2004. Si vous avez pris votre retraite en 2003, l'augmentation en pourcentage sera établie en fonction du nombre de mois complets où vous étiez à la retraite. Par exemple, si vous avez pris votre retraite à la fin septembre, votre hausse sera de 3,28 p. 100 x 3/12 ou de 0,82 p.

Site Web de l'administration du Régime de retraite – www.cpcpension.com

Un rappel!

Plusieurs outils sont offerts sur le site Web du Régime de retraite de Postes Canada (www.cpcpension.com). Consultez régulièrement pour obtenir les mises à jour.

encontact

Si vous souhaitez proposer des sujets pour le bulletin « en contact », veuillez écrire à :

Postes Canada

Division des pensions

Politique relative au régime de retraite 2701 PROM RIVERSIDE

BUREAU B320

OTTAWA ON K1A 0B1

courriel : pension.division@postescanada.ca